



LES ENEES

*Nous entrerons dans la carrière Quand nos aînés n'y seront plus
Nous y retrouverons leurs dettes Et les charges de leurs retraites...*

Version du 18 novembre 2017

**A Samuel L et Saskia L
Qui viennent de naître avec 50.000 € de dette
Et ne pourront prendre leur retraite avant 2092**

LE CASSE DU SIECLE :

75 MILLIARDS DISPARAISSENT DES CAISSES DE L'ETAT !

La loi de finances rectificative prévoit d'instaurer le prélèvement à la source au début de 2019, avec simplement une année de décalage par rapport aux projets du précédent gouvernement. Les impôts de 2019 porteront donc sur les revenus de 2019, les revenus de 2018 passant ainsi à la trappe sauf exception. Le présent article montre que cette « année blanche » est loin d'être neutre pour les finances publiques, qu'elle augmente de 75 milliards le déficit public et crée de graves distorsions entre générations, qu'elle n'est nullement nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre le prélèvement à la source, qu'il existe une solution simple pour éviter l'année blanche sans que quiconque doive payer deux années d'impôt en un an et qu'elle sera vraisemblablement annulée par le conseil constitutionnel pour rupture d'égalité entre les contribuables, comme il vient d'annuler la taxe sur les dividendes.

Vous avez aimé le scandale d'Etat de la taxe sur les dividendes à 10 milliards. Vous adorerez le futur scandale de l'année blanche à 75 milliards !

La France est en faillite. Elle souffre d'un double déficit : malgré un taux d'imposition record, 44,5 % du PIB, les finances publiques accusent en 2016 un déficit de 3,3 % du PIB¹, qui est couvert par un endettement croissant. Parallèlement, le commerce extérieur accuse un déficit de 48 G€² qui traduit un manque de compétitivité d'un pays qui ne travaille pas assez. Le dernier budget en équilibre date de 4 décennies. Chaque jour, la France emprunte près de 500 M€ sur les marchés financiers, tant pour couvrir les échéances de ses emprunts passés que pour payer ses dépenses courantes. Si encore il s'agissait de financer des investissements productifs mais non, les emprunts servent à payer les fonctionnaires, les services de santé, les pensions de retraite, les allocations chômage ou les aides au logement, cependant que des emprunts spécifiques, comme le Grand Emprunt créé par Sarkozy, financent les grands projets. La dette publique augmente ainsi année après année et dépasse aujourd'hui 2.200 G€, soit un an de PIB (contre 20 % en 1980). Chaque enfant qui naît dans l'Hexagone n'a pas une dette de 32.000 € dans son berceau, comme le donnerait un calcul rapide, mais plus de 50.000 € car une bonne partie de la population, les Aînés, ne participeront pas au remboursement de la dette publique, trop occupés qu'ils sont à l'aggraver, notamment en partant à la retraite prématurément ! Aucun pays, en dehors de la Grèce, n'a un comportement aussi laxiste et on a vu ce qu'il en résultait. Aucun ménage, aucune entreprise, ne pourrait fonctionner longtemps de cette manière. Aucune banque, aucun établissement financier ne le permettrait. Les marchés financiers le font pourtant mais jusqu'à quand ? Dans les dernières années, la France a bénéficié d'un soi-disant alignement des planètes, avec un prix du pétrole bas, un euro bas et des taux d'intérêt bas. Elle n'en a rien fait et le début de hausse des taux d'intérêt va accroître de plusieurs G€ le déficit public qui va devenir au sens propre insupportable.

Dans un remarquable rapport établi en 2005 à la demande de Thierry Breton, ministre des finances, qui considérait qu'un endettement de 1000 G€ était excessif, Michel Pébereau a tiré la sonnette d'alarme sur cette question³. Constatant que l'endettement a doublé depuis lors et que rien n'a été tenté pour redresser le cap, M Pébereau vient d'enfoncer le clou dans un nouveau rapport⁴. Mais hélas tous les hommes politiques vivent dans le déni, que Michel Camdessus fustigeait déjà en 1992⁵. Les économies proposées du bout des lèvres par les candidats de la droite en 2017 n'étaient pas à la hauteur des enjeux et n'étaient même pas documentées par peur de déplaire aux groupes de pression sans lesquels on n'a aucune chance de faire passer la moindre réforme. A gauche, c'est celui qui proposait les dépenses les plus invraisemblables, comme un revenu universel pour tous les Français de 8 à 88 ans, qui a recueilli la majorité des suffrages de sa primaire. Le gagnant Emmanuel Macron, ni de gauche ni de droite, ne met en œuvre des économies que par touches homéopathiques qui n'empêcheront pas la dette publique d'augmenter pendant tout son quinquennat. Et pourtant, puisqu'on dit que nul ne peut ignorer la loi, les hommes politiques devraient savoir *qu'un crédit vous engage et doit être remboursé*⁶ !

¹ La référence au PIB est un moyen habile de tromper le public quant à l'importance du déficit public : avec des dépenses de 372 G€ et des recettes de 303 G€, le déficit de l'Etat est de 69 G€, soit 23 % de ses recettes. Voilà un taux angoissant dont personne ne parle !

² Nous utilisons ici le G pour giga, notation standard du milliard, couramment utilisée ailleurs : Gb (gigabit), GH (gigahertz), Gt (gigatonne), GW (Gigawatt), etc.

³ *Rompre avec la facilité de la dette publique*, la Documentation française, 2005, 135 p.

⁴ *Dépense publique, l'état d'alerte*, Institut de l'entreprise, février 2017, 90 p.

⁵ *Le Sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France*, La Documentation française, 2004, 269 p.

⁶ Loi 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 dite « Loi Lagarde ».

Un abandon de créance subreptice

Dans ce contexte, le Parlement a voté dans la loi de finances pour 2017 une disposition présentée par le Gouvernement de l'époque comme historique mais dont le caractère scandaleux a échappé aux plus fins analystes et que le gouvernement actuel s'apprête à confirmer avec un an de décalage : un abandon de créances de 75 G€, soit l'équivalent d'une année entière de déficit public, passés à la trappe au vu et au su de tous sans aucune protestation de la classe politique ni des médias. Comment un tel tour de passe-passe est-il possible ? La réponse tient en quatre lettres : CIMR, Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement. Cet OFNI⁷ que l'on trouve dans l'article 60 de la loi de finances, monstre illisible de 90.000 caractères à lui tout seul, est une invention improbable des technocrates de Bercy pour rendre indolore le projet de retenue à la source et, qui sait, tenter de faire gagner quelques voix à la gauche aux élections prochaines ?

Que l'on ne s'y méprenne pas, nous n'avons rien a priori contre le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS), que la plupart des pays modernes utilisent, bien qu'il ait l'inconvénient de rendre l'impôt indolore et risque d'inciter le législateur à écraser encore plus le contribuable, par exemple en fusionnant la CSG avec l'IRPP. Il est vrai que notre pays est drogué à la dépense publique. Mais nous ne faisons pas ici de procès d'intention. Le pire n'est jamais sûr !

Saisi par des députés et sénateurs d'opposition, le Conseil constitutionnel a considéré comme non contraire à la Constitution la surcharge de travail que le PAS occasionnerait pour les employeurs⁸. Il a rejeté également les arguments tenant à la nécessité d'indiquer aux entreprises le taux applicable à chacun de leurs employés, considérant que l'atteinte éventuelle à la vie privée serait justifiée par l'intérêt général du projet. Il a également rejeté les arguments tenant à la complexité du PAS et à la nécessité de procéder à un ajustement en fin d'année. Mais il n'est pas interdit d'espérer qu'une future législature simplifie le maquis de l'IRPP et décide de supprimer toutes les niches fiscales et de passer à un taux unique, à la rigueur deux taux, ce qui ne serait ni inique ni contraire à la Constitution⁹. Le PFU à 30 % applicable aux revenus financiers à partir de 2018 est un bon pas dans ce sens.

En tout état de cause, le Conseil constitutionnel a bien précisé qu'il ne s'est exprimé que sur les griefs exprimés¹⁰. Or aucun des auteurs du recours n'a fait remarquer que l'Etat faisait un cadeau d'un an d'impôt aux contribuables actuels, que ce cadeau allait augmenter d'autant la dette publique que les jeunes générations devront rembourser sauf à ce que la France suive la voie de l'Argentine, ce qu'à Dieu ne plaise et qu'enfin, cette rupture de l'égalité devant l'impôt n'était pas nécessaire pour mettre en oeuvre le projet de PAS.

⁷ Objet Fiscal non Identifié

⁸ Pour le chiffrage de cette surcharge, cf par exemple Agnès Verdier-Molinié, *Ce que doit faire le (prochain) président*, Albin Michel, 2017, pp 28 sq.

⁹ Cf par exemple François de Witt, Pour une fiscalité de bon sens, in *Les douze travaux d'Hercule du nouveau président*, Hubert Lévy-Lambert et Laurent Daniel ed, L'Harmattan, 2012, pp 115 sq ; Hervé Mariton, *Le printemps des libertés*, l'Archipel, 2016, pp 113 sq ; Alain Mathieu, *Républicains, osez !*, Libréchange 2016, pp 129 sq.

¹⁰ La décision 2016-744 DC du 29 décembre 2016 a déclaré conforme à la Constitution 3 petits morceaux de l'article 60 : le premier alinéa du 1 et la première phrase du premier alinéa du 2 du nouvel article 1671 du CGI et le 2 du F du paragraphe II, soit moins de 1 % du texte (900 caractères sur 92.000) et rien sur le CIMR.

La jeunesse française se trouve ainsi dans la situation d'Enée portant son père Anchise, qui sert de logo à notre association¹¹. Mais Enée faisait face à un état d'urgence temporaire justifiant qu'il vienne en aide à son vieux père alors que notre jeunesse voit la charge que ses aînés font peser sur ses épaules s'accroître jour après jour avec un ratio actifs/retraités qui se dégrade par le numérateur qui ralentit du fait d'une démographie insuffisante et par le dénominateur qui accélère du fait d'une longévité qui augmente sans que le taux d'activité suive.¹²

Les Jeunes en ont plein le dos !

Pour vendre son projet, notre ancien ministre des Finances Sapin a expliqué doctement que ce cadeau de un an d'impôt à tous les contribuables, joliment baptisé « année blanche », ne coûterait strictement rien à l'Etat, dont les recettes seraient sensiblement les mêmes en 2018 qu'en 2017 ou 2019. Et tout le monde a avalé ce merveilleux conte sans sourciller, y compris les médias les plus sérieux ! Il est vrai que les électeurs en général et les journalistes en particulier sont souvent aussi contribuables et qu'un cadeau est toujours bon à prendre. Sauf qu'il n'y a pas de repas gratuit¹³ car quelqu'un doit toujours payer la facture in fine. Or ce quelqu'un n'a pas voix au chapitre car il s'agit des quelques 15 millions de Français nés au XXIème siècle, qui ne sont pas encore contribuables ni électeurs et comptent donc, comme on disait naguère, pour du beurre¹⁴ !

Pour comprendre comment l'opinion a pu ainsi être embobinée, il faut revenir aux principes de la comptabilité publique. Celle-ci est restée sans discontinuer depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours une comptabilité dite de « cuisinière » où seules sont prises en compte les entrées et les sorties d'argent, contrairement à une comptabilité d'entreprise où sont pris en compte les engagements. Une entreprise qui procéderait, comme veut le faire l'Etat avec son CIMR, à un abandon de créance, aurait toutes les chances de voir sa comptabilité rejetée par le fisc avec un fort redressement à la clé.

N'ayant pas de bilan faisant ressortir ses possessions à l'actif et ses engagements au passif, l'Etat peut ainsi faire croire à l'opinion médusée qu'il réduit son endettement en vendant ses participations dans des sociétés cotées, ses immeubles ou ses autoroutes, alors qu'il s'agit au mieux d'opérations blanches quand il ne s'agit pas d'opérations perdantes lorsque les actifs sont bradés en dessous de leur valeur, voire rachetés quelques années après au prix fort¹⁵ et qu'il n'augmente pas son endettement en faisant un cadeau de 75 G€ aux contribuables.

Un transfert de charges injustifié

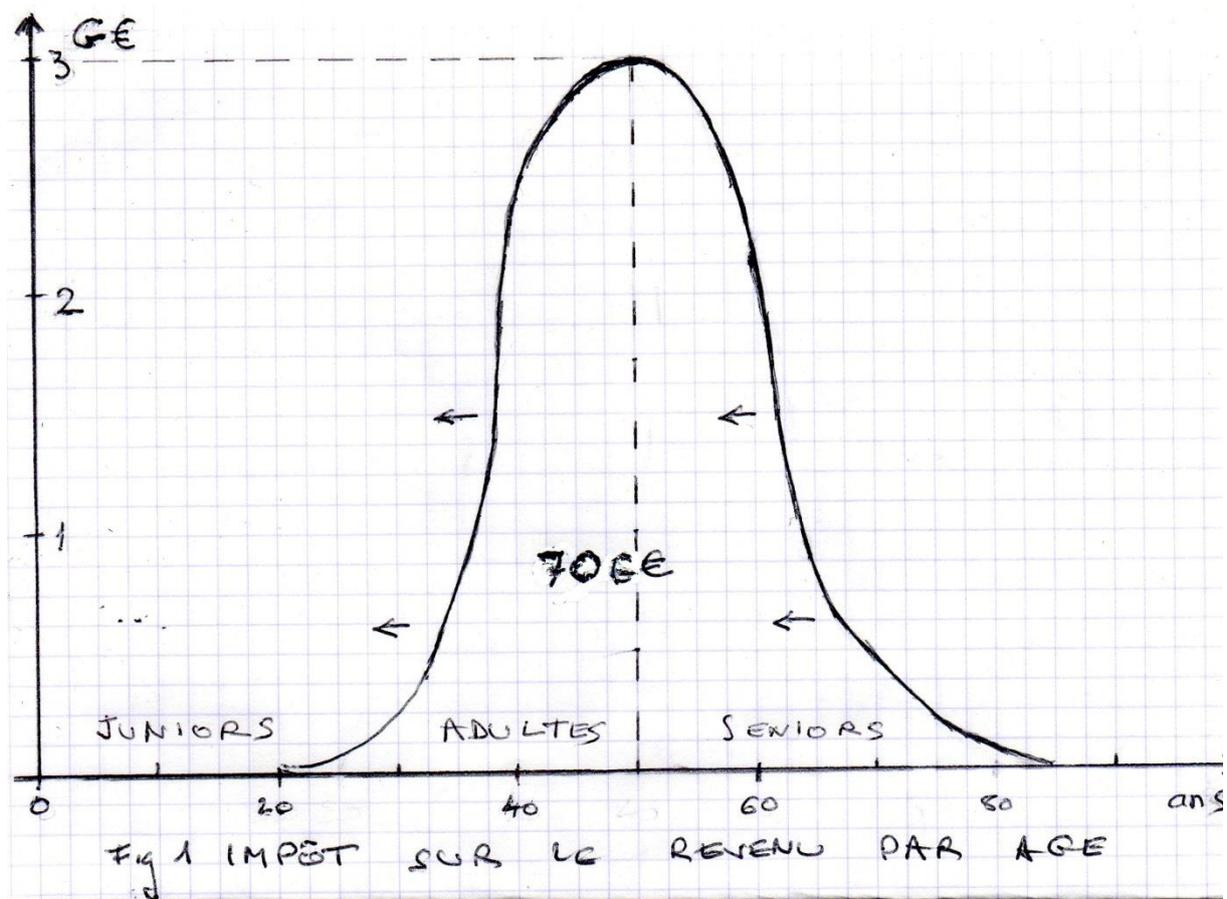
¹¹ Enée quittant Troie en flammes, marbre de Pierre Lepautre, 1697-1716, d'après une esquisse de Girardon, Musée du Louvre, cour Marly, photo HLL.

¹² Pour plus de détails sur le transfert entre générations, voir « Tant pis ! Nos enfants paieront » par François Lenglet, Albin Michel, 2016, et notamment son chapitre 2 intitulé « Le hold-up du siècle ».

¹³ Aphorisme popularisé par Milton Friedman (1912-2006), prix Nobel d'économie.

¹⁴ Le site internet www.prelevementalasource.gouv.fr est éloquent à ce sujet : on y voit des médaillons représentant des citoyens français de tous âges et de toutes conditions disant tous : Le PAS, qu'est-ce-que j'y gagne ?

¹⁵ Parmi de nombreux exemples, on peut citer le cas de l'immeuble de l'Imprimerie Nationale à Paris, vendu à un fonds américain et racheté beaucoup plus cher peu de temps après.

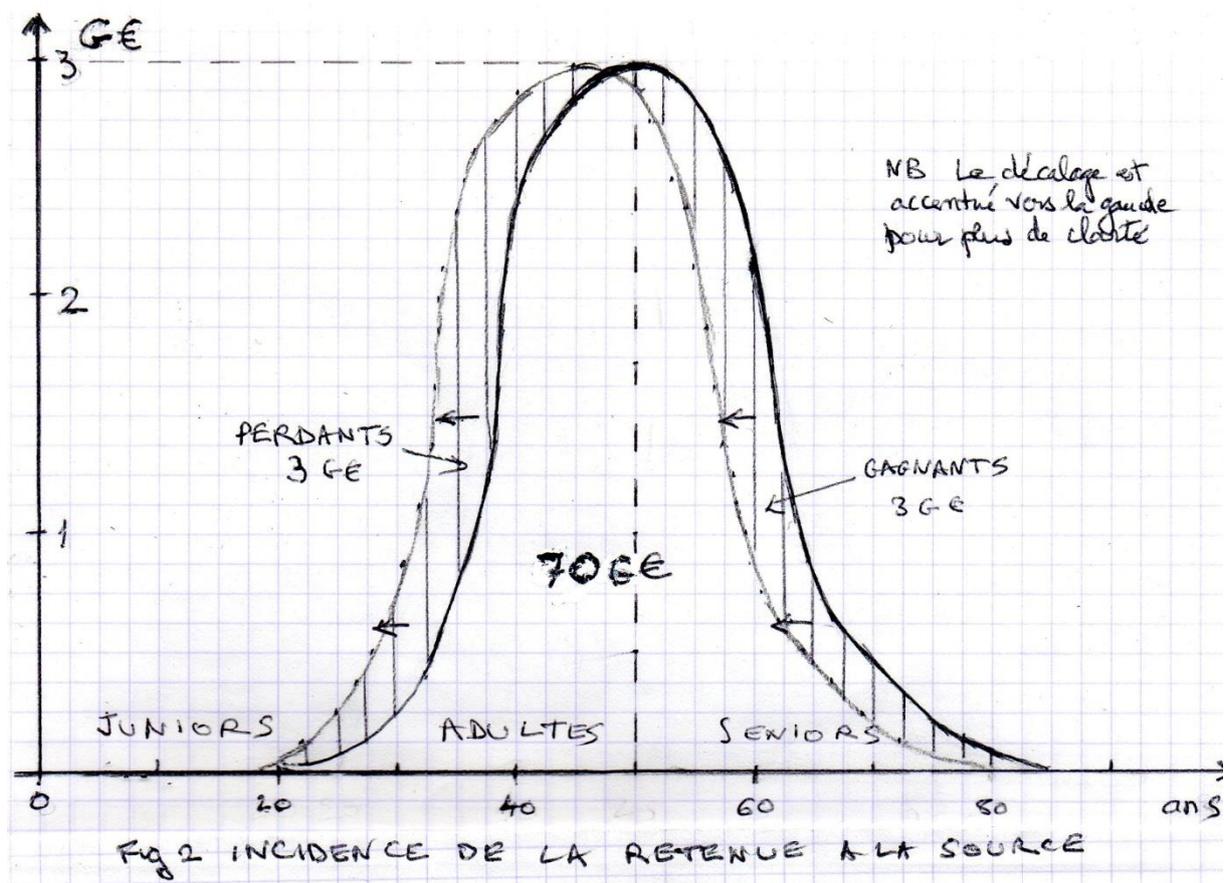


Une illustration simple fait mieux comprendre le pernicieux mécanisme du CIMR mieux qu'un long discours : la figure 1 fait ressortir le classement des contribuables de 2017 par âge¹⁶. Classique, la courbe en cloche couvre une surface égale à 70 G€, produit d'une année d'impôt. Elle peut être décomposée en 3 parties : zéro jusqu'aux environs de 20 ans (Juniors, 15 millions de citoyens) ; croissance jusqu'à culminer autour de 3 G€/an aux environs de 50 ans (Adultes, 25 millions) ; descente progressive jusqu'à zéro aux grands âges (Seniors, 20 millions).

La totalité de ces 70 G€ passe à la trappe définitivement avec la loi de finances rectificative pour 2018¹⁷ mais d'une manière très variable suivant l'âge des contribuables, les plus jeunes commençant par payer plus qu'avant pendant une vingtaine d'années alors que les plus vieux y gagnent dès le début.

¹⁶ Cette courbe est schématique mais les conclusions du raisonnement restent valables même si la courbe réelle n'a pas exactement la même forme et si sa hauteur est un peu différente de 3 G€. Pour une analyse plus détaillée, voir par exemple Gilles Le Garrec et Vincent Touzé, "Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et année de transition : Quel impact pour les finances publiques et l'équité fiscales?", Document de travail Sciences Po - OFCE, septembre 2016.

¹⁷ qui confirme la loi de finances pour 2017 avec simplement un an de décalage



D'une manière plus précise, la figure 2 montre l'effet en 2019 de la retenue à la source qui consiste à décaler la première courbe de un an vers la gauche¹⁸. Ce décalage fait apparaître deux zones en forme de banane, situées entre l'ancienne et la nouvelle courbe, l'une et à gauche et l'autre à droite. A gauche, ce sont les perdants, les Adultes ; à droite les gagnants, les Seniors. Par une curiosité mathématique aisée à expliquer, la surface de ces deux zones est identique et est égale à la hauteur de la courbe en cloche, soit 3 G€ selon nos hypothèses.

On comprend ainsi que si l'année 2019 sera en principe à peu près blanche pour le Trésor, sauf tentatives de tricherie que des bataillons de contrôleurs veilleront à déceler et à sanctionner en 2019 et plusieurs années après, elle ne le sera pas du tout pour chaque contribuable.

En regardant de plus près la partie gauche de la courbe, on voit que tous les Adultes paieront plus que dans l'ancien régime, les plus jeunes payant quelque chose alors qu'ils n'auraient rien payé autrement pour leur première année de travail. Il faut une forte dose d'hypocrisie du côté de Bercy pour essayer de faire croire aux nouveaux contribuables qu'on leur a rendu un service en supprimant le différé d'un an dont ils bénéficiaient, au prétexte qu'on leur a permis ainsi de mieux gérer leur trésorerie !

¹⁸ Pour faciliter la lecture, l'écart horizontal entre les deux courbes a été un peu agrandi.

A l'inverse, sur la partie droite de la courbe, tous les Seniors paieront moins que dans l'ancien régime, les plus vieux ne payant pas leur dernier impôt qui passera définitivement à la trappe.

Dans un pays dont les finances publiques sont en faillite et où il est de notoriété publique que les Seniors pèsent plus que les autres sur les charges publiques et y contribuent moins, ce cadeau fait aux Seniors en 2019 est rien moins que justifié, la charge fiscale pesant sur les Adultes étant déjà excessive.

En passant aux années suivantes, on s'aperçoit que les Adultes vont continuer année après année à payer plus qu'avant jusqu'à ce qu'ils arrivent au point de retournement de la courbe et commencent à payer moins qu'avant jusqu'à retrouver la totalité de leur impôt de 2019 au bout de 25 ans environ ; à l'inverse, les Seniors vont continuer à accumuler des gains année après année jusqu'à retrouver la totalité de leur impôt de 2019 avant de sortir du régime une fois arrivés au bout de la courbe.

Cette surcharge pesant sur les Adultes au profit des Seniors en 2019 et les années suivantes est à n'en point douter non seulement contraire à l'équité mais aussi contraire à la Constitution qui veut que chacun contribue aux charges publiques en fonction de ses capacités.¹⁹

Mais il y a plus : avec une désinvolture qui frise l'inconscience, le législateur avait inscrit dans la loi de finances pour 2017 le maintien des déductions et crédits d'impôts attachés à des dépenses effectuées en 2017. S'il est confirmé dans la loi de finances rectificative, ce maintien coûtera entre 5 et 10 G€ selon la Cour des comptes, ce qui porte le coût de l'année blanche à au moins 75 G€. En d'autres termes, les dépenses déductibles de 2018 donneraient lieu à une réduction d'impôts en 2019 alors que les revenus réalisés pendant cette période ne seraient pas fiscalisés !

Cette rupture d'égalité devant l'impôt est d'autant plus contraire à la Constitution qu'elle n'est nullement obligatoire pour permettre la mise en œuvre d'une retenue à la source, un système simple et équitable permettant de l'éviter.

Le CIMR est mort, vive le DIMR !

La pensée unique veut qu'il soit obligatoire de faire cadeau de l'impôt sur les revenus de 2018, afin d'éviter aux Français d'avoir à payer deux ans d'impôt la même année et qu'il est impossible d'en échelonner le paiement sur l'avenir²⁰. Il n'en est rien, la solution s'appelle DIMR, elle est équitable, simple à comprendre et à mettre en œuvre, elle ne nécessite aucune usine à gaz, aucun contribuable ne sera surchargé à aucun moment, enfin, cerise sur le gâteau, l'Etat n'y perdra rien²¹.

D au lieu de C, une seule lettre change et tout est transformé ! Cette lettre qui change tout, signifie « différé » d'impôt. Elle remplace la lettre C, « crédit » d'impôt. Nuance !

¹⁹ Article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* ».

²⁰ Curieusement, certains ont envisagé sérieusement de faire payer les contribuables à leur mort !

²¹ Plus précisément, la Trésorerie de l'Etat, légèrement bénéficiaire du fait du PAS, l'est nettement plus du fait du DIMR. Si le législateur le désire, la neutralité du prélèvement peut être assurée par une réduction générale du barème, de l'ordre de 2 %, profitant à toutes les générations et pas seulement aux Seniors.

Ce mécanisme est très simple à mettre en œuvre, l'Etat ayant prévu de calculer de toute façon l'impôt sur les revenus de 2018, pour l'effacer en principe et accessoirement pour vérifier qu'il n'y a pas d'abus. Au lieu de l'effacer, l'Etat l'inscrira sur les feuilles d'impôt envoyées à la fin de chaque année par la poste ou par mail aux contribuables et procédera automatiquement à son amortissement toutes les années où le nouvel impôt est inférieur à l'ancien, suivant un principe analogue à celui des déficits fonciers reportés.

De manière plus précise, le DIMR ne sera amorti que pour les contribuables qui sont dans la partie descendante de la courbe des revenus, partie dans laquelle ils gagnent de l'argent par rapport à l'ancien système. Payant avec le PAS plus qu'avant, les Adultes verront leur DIMR inchangé jusqu'à ce qu'ils arrivent au point de retournement. Au contraire, les Seniors commenceront à voir leur DIMR réduit dès la première année.

L'analyse faite ci-dessus montre que les DIMR devraient diminuer d'environ 3 G€ par an et avoir quasiment disparu au bout de 25 ans environ, tous les Seniors de 2018 étant alors arrivés au bout de la courbe et tous les Adultes de 2018 étant passés sur sa branche descendante.

Pour essayer de raccourcir ce délai, un système d'incitation à l'amortissement anticipé des DIMR par escompte à un taux un peu supérieur à celui du livret A pourrait être proposé aux contribuables qui le souhaiteraient.

Une balle dans le pied

Contribuable fortement imposé et donc en principe fortement bénéficiaire potentiel du PAS, je sais bien que je me tire une balle dans le pied en mettant ainsi les pieds dans le plat mais je ne peux supporter d'être complice de cette infamie qui se trame contre les Jeunes avec le CIMR qui, après ces décennies de gabegie et d'endettement croissant, est pour moi la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Je suis d'ailleurs convaincu que beaucoup d'Adultes et de Seniors ont bien compris que le CIMR était injuste et qu'ils vont rejoindre les Enées pour combattre afin de faire prévaloir l'équité aux côtés des jeunes qui n'ont pas droit à la parole. Quelques commentaires entendus :

Un débutant de 2019 : « *J'étais encore étudiant en 2017 et j'aurais dû payer mes premiers impôts en 2019. Je veux bien payer mes impôts dès 2019 mais pas pour compenser le cadeau fait à ceux qui ont pris leur retraite en 2018 et qui n'ont aucune raison d'échapper à l'impôt.* »

Un adulte : « *Je veux bien payer plus qu'avant mais à condition que ce soit pour participer au comblement du déficit public, pas pour permettre aux Seniors de payer moins alors qu'ils sont largement responsables du déficit qu'ils nous laissent.* »

Un senior : « *Je vais payer moins dès 2019 car mes revenus sont en diminution mais j'ai un peu honte de bénéficier d'une année blanche dont le coût pour les finances publiques est couvert par une augmentation d'impôt de tous les jeunes.* »

Un retraité de 2018 : « *Je préférerais payer l'impôt sur ma dernière année de travail pour éviter le regard de reproche de mes petits-enfants qui vont devoir travailler beaucoup plus longtemps que moi pour rembourser mes dettes.* »

Un inspecteur des finances : « *J'ai participé en 2008 à un rapport sur la répartition des prélèvements obligatoires entre générations. Je suis convaincu que les jeunes sont défavorisés par rapport aux aînés...* »²²

Un dernier mot au sujet du calendrier : selon certains, ce combat serait prématuré car il sera toujours temps d'agir à la fin de 2018 du fait que rien ne se passera avant 2019 et qu'il faut au surplus qu'existe une instance pour pouvoir introduire une QPC. Mais faut-il attendre le verdict du conseil constitutionnel qui annulera sans aucun doute l'année blanche pour rupture caractérisée d'égalité devant les charges publiques, comme il vient d'annuler la taxe sur les dividendes ?

Vous avez aimé ce scandale d'Etat de la taxe sur les dividendes à 10 milliards. Vous adorerez le futur scandale de l'année blanche à 75 milliards !

Les Enées trahis, sacrifiés, abandonnés, relégués²³ mais les Enées décidés.

Hubert Lévy-Lambert, chef d'entreprise, fondateur de X Sursaut, hll@paref.com

²² *Rapport sur la répartition des prélèvements obligatoires entre générations et l'équité intergénérationnelle*, la Documentation française, novembre 2008

²³ Discours de François Hollande au Bourget, 2 janvier 2012 !